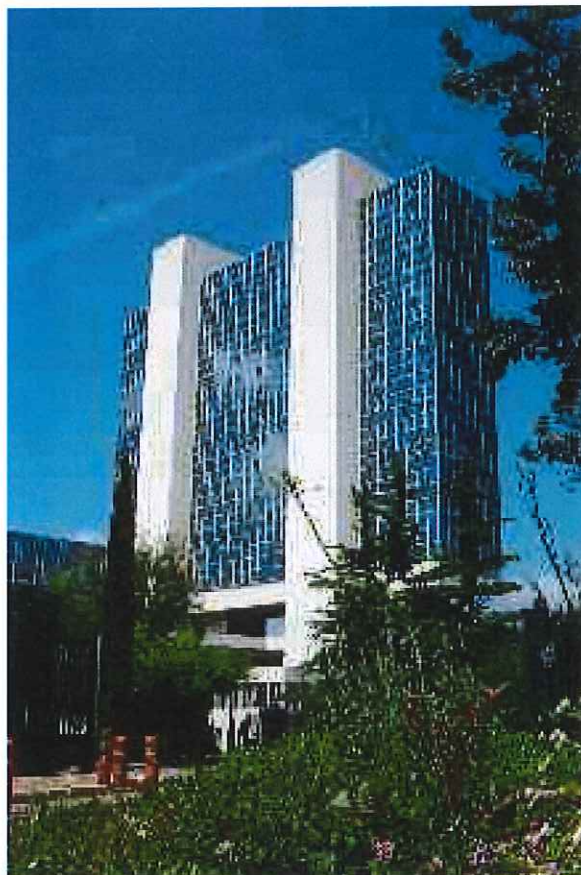




# ***RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS***

RECUEIL SPECIAL 117.2017 - édition du 19/07/2017



S O M M A I R E

C.H Antibes Juan Les Pins.....	2
Centre hospitalier.....	2
Delegation Subdeleg. signature pouvoir procuration habilitat.....	2
Decision 2014.19 deleg.Hopital Antibes.....	2
Decision 2017.17 deleg.Hopital Antibes.....	3
Decision 2017.12 deleg.Hopital Antibes.....	4
Decision 2016.35 deleg.Hopital Antibes.....	5
Decision 2016.34 deleg.Hopital Antibes.....	6
Decision 2015.09 deleg. Hopital Antibes.....	8
Decision 2014.14 deleg.Hopital Antibes.....	9
Decision 2014.16 deleg.Hopital Antibes.....	10
Decision 2014.11 deleg.Hopital Antibes.....	11
Decision 2014.15 deleg.Hopital Antibes.....	12
Decision 2014.17 deleg.Hopital Antibes.....	13
Decision 2014.18 deleg.Hopital Antibes.....	14
Decision 2015.10 deleg.Hopital Antibes.....	15



Décision n° 2014/11

**CENTRE HOSPITALIER  
ANTIBES JUAN-LES-PINS**

**PÔLE MANAGEMENT - CLIENTÈLE**

**DIRECTION**

DOSSIER SUIVI PAR M. BEGIN

Tél. : 04 97 24 78 42

Fax : 04 97 24 77 97

Mail : [secretariat.direction@ch-antibes.fr](mailto:secretariat.direction@ch-antibes.fr)

**Décision portant délégation de signature**

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé
- Vu la loi n° 96-33 du 9 juillet 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Vu les arrêtés portant nomination de :
  - Monsieur Jérémie SECHER, en date du 4 février 2014 en qualité de Directeur du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins à compter du 1er avril 2014,
  - Monsieur Jean-Marc PELSER, en date du 1<sup>er</sup> juin 1998, en qualité Directeur Adjoint.

**Article 1 : attribution du bénéficiaire de la délégation.**

Délégation est donnée à :

- Monsieur Jean-Marc PELSER, Directeur Adjoint, chargé de l'Informatique, des Affaires Juridiques et Contentieuses, de la Clientèle et la Vie des patients.

**Article 2 : étendue de la délégation :**

Cette délégation porte sur :

- Toute décision relative à la gestion des dossiers et des Services dont Monsieur PELSER à la charge.
- L'ensemble des documents à caractère administratif relatifs à l'admission, au séjour du patient, y compris les autorisations de prélèvement de produit du corps humain et de greffe.
- Les conventions relatives aux essais cliniques,
- L'engagement des dépenses des comptes d'exploitation et d'investissement dans la limite de 20 000 euros hors taxes.
- L'ensemble des actes en qualité d'ordonnateur suppléant en l'absence de Monsieur Hervé MOUGEOLLE.

**Article 3 : publication de la délégation :**

La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins et sera transmise sans délai au comptable de l'Établissement.

Fait à Antibes, le 1<sup>er</sup> avril 2014.



Le Directeur,

  
Jérémie SECHER



**CENTRE HOSPITALIER**  
ANTIBES JUAN-LES-PINS

**Pôle Management - Clientèle**

**Direction**

Dossier suivi par M.BEGIN

Tél. : 04 97 24 78 42

Fax : 04 97 24 77 97

Mail : [secretariat.direction@ch-antibes.fr](mailto:secretariat.direction@ch-antibes.fr)

## Décision portant Délégation de Signature

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé
- Vu la loi n° 96-33 du 9 juillet 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Vu l'arrêté portant nomination de :
  - Monsieur Jérémie SECHER, en date du 4 février 2014 en qualité de Directeur du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins à compter du 1er avril 2014,

### Article 1 : délégation de signature est donnée à :

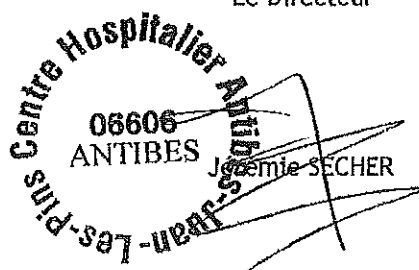
- Monsieur Yann SAVIGNAC, Attaché d'Administration Hospitalière, pour assurer le suivi des carrières des personnels paramédicaux et la tenue de leur dossier individuel. Il est habilité à signer, au vu des documents présentés ou en sa possession, toutes attestations et ampliements de décisions se rapportant à la carrière des agents.

### Article 2 : publication de la délégation :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins et sera transmise sans délai au comptable de l'Établissement.

Fait à Antibes, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Le Directeur





**CENTRE HOSPITALIER**  
**ANTIBES JUAN-LES-PINS**

**Pôle Management - Clientèle**

**Direction**

Dossier suivi par M. BEGIN

Tél. : 04 97 24 78 42

Fax : 04 97 24 77 97

Mail : [secretariat.direction@ch-antibes.fr](mailto:secretariat.direction@ch-antibes.fr)

## Décision portant délégation de signature

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35
- Vu la loi n°, 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé
- Vu la loi n° 96-33 du 9 juillet 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Vu les arrêtés portant nomination de :
  - Monsieur Jérémie SECHER, en date du 4 février 2014 en qualité de Directeur du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins à compter du 1er avril 2014,
  - Madame Michèle CADIOU, en date du 4 avril 2000, en qualité de Directeur Adjoint.

**Article 1 : attribution du bénéficiaire de la délégation.**

Délégation est donnée à :

- Madame Michèle CADIOU, Directeur Adjoint, chargé des Affaires Générales et des Ressources Humaines.

**Article 2 : étendue de la délégation :**

Cette délégation porte sur :

- Tous les actes au nom du Directeur, en cas d'empêchement de celui-ci.
- Toutes décisions relatives à la gestion des Ressources Humaines.

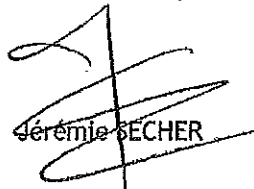
**Article 3 : publication de la délégation :**

La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins et sera transmise sans délai au comptable de l'Établissement.

Fait à Antibes, le 1<sup>er</sup> avril 2014.



Le Directeur,

  
Jérémie SECHER



**CENTRE HOSPITALIER**  
ANTIBES JUAN-LES-PINS

Pôle Management - Clientèle

Direction

Dossier suivi par M. BEGIN

Tél. : 04 97 24 78 42

Fax : 04 97 24 77 97

Mail : [secretariat.direction@ch-antibes.fr](mailto:secretariat.direction@ch-antibes.fr)

**Décision portant délégation de signature**

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé
- Vu la loi n° 96-33 du 9 juillet 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Vu les arrêtés portant nomination de :
  - Monsieur Jérémie SECHER, en date du 4 février 2014 en qualité de Directeur du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins à compter du 1er avril 2014,
  - Madame Monique THENADEY, en date du 15 novembre 2002, en qualité de Directeur-Adjoint de 2ème classe.

**Article 1 : attribution du bénéficiaire de la délégation.**

Délégation est donnée à :

- Madame Monique THENADEY Directeur-Adjoint, chargé des Services Économiques, des Services logistiques et techniques de la Sécurité et des Travaux.

**Article 2 : étendue de la délégation :**

Cette délégation porte sur :

- Toute décision relative à la gestion des dossiers et des Services dont Madame Monique THENADEY à la charge.
- L'engagement des dépenses des comptes d'exploitation et d'investissement dans la limite des autorisations budgétaires.
- Les ordres de travaux et documents relatifs à l'exécution des marchés.
- La signature des actes d'engagement des marchés, en cas d'absence du Directeur.
- La présidence de la Commission d'Appels d'Offres de l'Établissement et de la Commission d'appel d'Offres des groupements de commandes, en qualité de premier suppléant.

**Article 3 : publication de la délégation :**

La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins et sera transmise sans délai au comptable de l'Établissement.

Fait à Antibes, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Le Directeur,

  
06606  
ANTIBES  
Jérémie SECHER

Centre Hospitalier Antibes-Juan-Les-Pins



**CENTRE HOSPITALIER**  
ANTIBES JUAN-LES-PINS

Pôle Management - Clientèle

Direction

Dossier suivi par M.BEGIN

Tél. : 04 97 24 78 42

Fax : 04 97 24 77 97

Mail : [secretariat.direction@ch-antibes.fr](mailto:secretariat.direction@ch-antibes.fr)

**Décision portant délégation de signature**

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé
- Vu la loi n° 96-33 du 9 juillet 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Vu les arrêtés portant nomination de :
  - Monsieur Jérémie SECHER, en date du 4 février 2014 en qualité de Directeur du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins à compter du 1er avril 2014,
  - Madame Christelle RIZZOLATTI, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008 en qualité de Directeur des soins, chargée de la coordination générale des soins infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques.

**Article 1 : attribution du bénéficiaire de la délégation**

Délégation est donnée à :

- Madame Christelle RIZZOLATTI, Directeur des Soins, chargée de la coordination générale des soins infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques.

**Article 2 : étendue de la délégation**

Cette délégation porte sur :

- Toute décision relative à la gestion des soins infirmiers,
- Tous les actes au nom du directeur, en cas d'empêchement de celui-ci, au titre de la continuité du fonctionnement.


**Article 3 : publication de la délégation**

La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins et sera transmise sans délai au comptable de l'Établissement.

Fait à Antibes, le 1<sup>er</sup> avril 2014.



Le Directeur,

  
Jérémie SECHER



**CENTRE HOSPITALIER**  
**ANTIBES JUAN-LES-PINS**

**Pôle Management - Clientèle**

**Direction**

Dossier suivi par M.BEGIN.

Tél. : 04 97 24 78 42

Fax : 04 97 24 77 97

Mail : [secretariat.direction@ch-antibes.fr](mailto:secretariat.direction@ch-antibes.fr)

## Décision portant délégation de signature

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35
- Vu la loi n°, 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé
- Vu la loi n° 96-33 du 9 juillet 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Vu l'arrêté portant nomination de :
  - Monsieur Jérémie SECHER, en date du 4 février 2014 en qualité de Directeur du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins à compter du 1er avril 2014,

### Article 1 : délégation de signature est donnée à :

- Madame Michèle DENARO pour assurer le suivi des carrières des personnels médicaux et la tenue de leur dossier individuel. Elle est habilitée à signer, au vu des documents présentés ou en sa possession, toute attestation de carrière de ces personnels.

Dans ses attributions, elle supervise les opérations relatives à la liquidation de la paie, des frais de déplacement et de la formation médicale.

### Article 2 : publication de la délégation :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins et sera transmise sans délai au comptable de l'Établissement.

Fait à Antibes, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Le Directeur,



Jérémie SECHER





**CENTRE HOSPITALIER**  
**ANTIBES JUAN-LES-PINS**

**Pôle Management - Clientèle**

**Direction**

Dossier suivi par M.BEGIN

Tél. : 04 97 24 78 42

Fax : 04 97 24 77 97

Mail : [secretariat.direction@ch-antibes.fr](mailto:secretariat.direction@ch-antibes.fr)

**Décision portant délégation de signature**

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé
- Vu la loi n° 96-33 du 9 juillet 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Vu l'arrêté portant nomination de :
  - Monsieur Jérémie SECHER, en date du 4 février 2014 en qualité de Directeur du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins à compter du 1er avril 2014,

**Article 1 : Bénéficiaire de la délégation.**

Délégation est donnée à :

- L'ensemble des personnels administratifs et Cadres de Santé assurant des gardes et permanences administratives et dans le cadre de celles-ci,
- La liste des personnels concernés est jointe en annexe n°1.

**Article 2 : Etendue de la délégation :**

- Cette délégation porte sur l'ensemble des actes à caractère administratif relatif à l'admission et au séjour des patients, y compris les autorisations de prélèvement de produits du corps humain et de greffes.

**Article 3 : Publication de la délégation**

La présente décision sera communiquée au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins et sera transmise sans délai au comptable de l'Etablissement.

Fait à Antibes, Le 1<sup>er</sup> avril 2014

Le Directeur,

  
Jérémie SECHER





**CENTRE HOSPITALIER**  
**ANTIBES JUAN-LES-PINS**

**Pôle Management - Clientèle**

**Direction**

Dossier suivi par M. BEGIN

Tél. : 04 97 24 78 42

Fax : 04 97 24 77 97

Mail : [secretariat.direction@ch-antibes.fr](mailto:secretariat.direction@ch-antibes.fr)

**Décision portant délégation de signature**

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé
- Vu la loi n° 96-33 du 9 juillet 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Vu les arrêtés portant nomination de :
  - Monsieur Jérémie SECHER, en date du 4 février 2014 en qualité de Directeur du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins à compter du 1er avril 2014,
  - Monsieur Etienne ARENILLA, en date du 11 décembre 2014, en qualité de Directeur Adjoint, à compter du 2 janvier 2015.

**Article 1 : bénéficiaire de la délégation.**

Délégation est donnée à :

- Monsieur Etienne ARENILLA, Directeur Adjoint, chargé du Groupement de Coopération Sanitaire - Services Inter Hospitalier Cannes, Grasse, Antibes et Fréjus, en sa qualité de Directeur de garde au Centre Hospitalier d'Antibes-Juan-Les-Pins.

**Article 2 : étendue de la délégation :**

Cette délégation porte sur :

- Tous les actes à caractère administratif et juridique, pris au nom du Directeur, dans le cadre de sa mission de Directeur de garde.

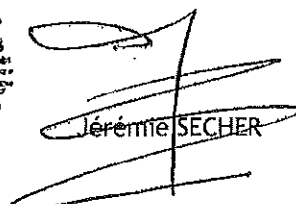
**Article 3 : publication de la délégation :**

La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins et sera transmise sans délai au comptable de l'Établissement.

Fait à Antibes, le 18 mars 2015.



Le Directeur,

  
Jérémie SECHER



**CENTRE HOSPITALIER**  
ANTIBES JUAN-LES-PINS

Pôle Management - Clientèle

Direction

Dossier suivi par M. BEGIN

Tél. : 04 97 24 78 42

Fax : 04 97 24 77 97

Mail : [secretariat.direction@ch-antibes.fr](mailto:secretariat.direction@ch-antibes.fr)

Décision n° 2015/10

***Décision portant délégations de signature***

***Loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 modifiée par la loi n°2013-869 du 27 septembre 2013 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge***

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé
- Vu la loi n° 96-33 du 9 juillet 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Vu l'arrêté portant nomination de :
  - Monsieur Jérémie SECHER, en date du 4 février 2014 en qualité de Directeur du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins à compter du 1er avril 2014,
- Vu les arrêtés ministériels portant nomination de :
  - Madame Christelle RIZZOLATTI au 1 septembre 2008 en qualité de Directeur des soins,
  - Madame Monique THENADEY, en date du 15 novembre 2002, en qualité de Directeur-Adjoint,
  - Monsieur Hervé MOUGEOLLE, en date du 21 septembre 1999, en qualité de Directeur-Adjoint,
  - Madame Michèle CADIOU, en date du 28 juin 1991, en qualité de Directeur-Adjoint,
  - Monsieur Jean-Marc PELSER, en date du 28 juin 1991, en qualité de Directeur-Adjoint,
  - Monsieur Etienne ARENILLA, en date du 11 décembre 2014, en qualité de Directeur-Adjoint,

**Article 1 - Attribution des bénéficiaires de la délégation.**

Délégation est donnée à :

- Madame Christelle RIZZOLATTI en qualité de Directeur des soins,
- Madame Monique THENADEY en qualité de Directeur-Adjoint,
- Monsieur Hervé MOUGEOLLE en qualité de Directeur-Adjoint,
- Madame Michèle CADIOU en qualité de Directeur-Adjoint,
- Monsieur Jean-Marc PELSER en qualité de Directeur-Adjoint,
- Monsieur Etienne ARENILLA, en qualité de Directeur-Adjoint,

## Article 2 - Étendue de la délégation :

Cette délégation porte sur :

- Toutes les décisions relatives aux admissions en soins psychiatriques sur décision du directeur visées à l'article L3212-1 et suivants du Code de la santé publique (admission, levée ou maintien de la mesure, forme de la prise en charge, modification de la prise en charge).
- Toutes les autorisations de sortie visée à l'article L3211-11-1 du Code de la santé publique.

## Article 3 - Publication de la délégation :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins et sera transmise à Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Grasse.

Fait à Antibes, le 1er avril 2015.



Le Directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jérémie SECHER".

Jérémie SECHER



**CENTRE HOSPITALIER  
ANTIBES JUAN-LES-PINS**

**Pôle Management - Clientèle**

**Direction**

Dossier suivi par E. BEINAT

Tél. : 04 97 24 78 42

Fax : 04 97 24 77 97

Mail : [secretariat.direction@ch-antibes.fr](mailto:secretariat.direction@ch-antibes.fr)

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé
- Vu la loi n° 96-33 du 9 juillet 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Vu l'arrêté portant nomination de :
  - Monsieur Jérémie SECHER, en date du 4 février 2014 en qualité de Directeur du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins à compter du 1er avril 2014,

**Article 1 :** La décision 2016/22 est abrogée.

**Article 2**

Madame Monique THENADEY est chargée des Affaires Economiques. Elle prononce la réception des marchandises, prestations de services ou travaux.

Elle est assistée de :

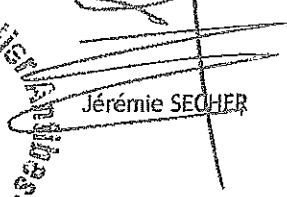
- Madame BOURASSIN, attachée d'administration hospitalière, chargée des Services Economiques et Logistiques.  
Au titre des missions qui lui sont confiées, une délégation de signature est donnée à Madame Bourassin sur les actes suivants :
  - Lettres ou documents relatifs aux affaires courantes relevant de sa mission
  - Engagement des dépenses des comptes d'exploitation et d'investissement dans les limites budgétaires fixées par le Directeur Général
  - Factures et service fait
  - Gestion des congés et des plannings
- En l'absence de Mme Thenadey, Madame Bourassin a également délégation sur l'ensemble des actes énumérés ci-dessus relevant du secteur Biomédical et des Travaux.
- Madame Martine Delompre, Madame Michèle Raïge-Verger, Madame Carole Cattoen, et Madame Carine Launay, adjoint des cadres, peuvent en l'absence de Madame Bourassin, signer les lettres ou documents relatifs aux affaires courantes, les bons de commandes et les services fait sur les comptes d'exploitation.
- Monsieur Guy CARDOSO Ingénieur, responsable des travaux et des services techniques.  
Au titre des missions qui lui sont confiées, une délégation de signature est donnée à Monsieur Guy CARDOSO et à Monsieur Philippe ARREY, sur les actes suivants :
  - Tableaux de service des ateliers
- Monsieur Christophe PERRY, Ingénieur biomédical, responsable de l'atelier biomédical.  
Au titre des missions qui lui sont confiées, une délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe PERRY et à Monsieur François CASTAGNE, sur les actes suivants :
  - Tableaux de service biomédical.
- Monsieur Gérard SOUCAZE, technicien supérieur hospitalier,  
Au titre des missions qui lui sont confiées, une délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard SOUCAZE, sur les actes suivants :
  - Tableaux de service de l'équipe de sécurité

Article 3 : Publication de la délégation :


- La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins et sera transmise sans délai au comptable de l'Établissement.

Fait à Antibes, le 27 décembre 2016

Le Directeur,



Jérémie SECHER





**CENTRE HOSPITALIER  
ANTIBES JUAN-LES-PINS**

POLE MANAGEMENT - CLIENTELE

DIRECTION

DOSSIER SUIVI PAR M. BEGIN

Tél. : 04 97 24 78 42

Fax : 04 97 24 77 97

Mail : [secretariat.direction@ch-antibes.fr](mailto:secretariat.direction@ch-antibes.fr)

**Décision portant délégation de signature**

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé
- Vu la loi n° 96-33 du 9 juillet 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Vu les arrêtés portant nomination de :
  - Monsieur Jérémie SECHER, en date du 4 février 2014 en qualité de Directeur du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins à compter du 1er avril 2014,
  - Monsieur Hervé MOUGEOLLE en date du 21 septembre 1999, en qualité de Directeur-Adjoint,

**Article 1 :** La décision 2014/10 est rapportée

**Article 2 :** attribution du bénéficiaire de la délégation.

Délégation est donnée à :

- Monsieur Hervé MOUGEOLLE, Directeur-Adjoint, chargé des Finances, de l'Analyse de gestion et Facturation.

**Article 3 :** étendue de la délégation :

Cette délégation porte sur :

- Toute décision relative à la gestion des Affaires Financières.
- L'ensemble des actes de l'ordonnateur.

Délégation de signature est également donnée à Madame Safia MEFIDENE Attachée d'Administration à l'effet de signer l'ensemble des actes de l'ordonnateur en qualité d'ordonnateur secondaire en l'absence de Monsieur Hervé MOUGEOLLE, Directeur-Adjoint.

**Article 4 :** publication de la délégation :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins et sera transmise sans délai au comptable de l'Établissement.

Fait à Antibes, le 30 novembre 2016.



Le Directeur,

Jérémie SECHER

HM, S MEFIDENE, Troborion



**CENTRE HOSPITALIER**  
**ANTIBES JUAN-LES-PINS**

**Pôle Management - Clientèle**

**Direction**

Dossier suivi par E. BEINAT

Tél. : 04 97 24 77 02

Fax : 04 97 24 77 97

Mail : [secretariat.direction@ch-antibes.fr](mailto:secretariat.direction@ch-antibes.fr)

## Décision portant délégation de signature

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé
- Vu la loi n° 96-33 du 9 juillet 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Vu l'arrêté portant nomination de :
  - Monsieur Jérémie SECHER, en date du 4 février 2014 en qualité de Directeur du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins à compter du 1er avril 2014,

### Article 1 : délégation de signature est donnée à :

- Madame Emmanuelle DELETIE, Chef de Service de la Pharmacie à usage intérieur, pour la gestion des produits relevant de la compétence du pharmacien : commande et réception. Elle est également responsable des produits détenus en stock à la pharmacie, pour tous les achats relevant de la compétence du pharmacien, y compris les prothèses.
- Monsieur Jean-Paul ISNARD, Praticien Hospitalier, responsable des dispositifs médicaux achetés stériles et des fluides médicaux tenus en stock à la Pharmacie, pour tous les achats relevant de sa compétence,
- Délégation de signature est également donnée à Mesdames V. CHAMPY et Messieurs J-P ISNARD, A. RANAIVOSOA et B. VERRIERE, Praticien Hospitalier Contractuel pour viser les factures et pour valoir réception et conformité.
- Délégation de signature est également donnée à Monsieur A. RANAIVOSOA, Praticien Hospitalier et Monsieur B. VERRIERE à l'effet de signer les commandes lors des absences de Madame DELETIE.

### Article 2 : publication de la délégation :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins et sera transmise sans délai au comptable de l'Établissement.

Fait à Antibes, le 11 avril 2017

Le Directeur,

Jérémie SECHER





**CENTRE HOSPITALIER  
ANTIBES JUAN-LES-PINS**

**Pôle Management**

**Direction**

Dossier suivi par E. BEINAT

Tél. : 04 97 24 77 02

Fax : 04 97 24 77 97

Mail : secretariat.direction@ch-antibes.fr

**Décision portant délégation de signature**

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé
- Vu la loi n° 96-33 du 9 juillet 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Vu l'arrêté portant nomination de :
  - Monsieur Jérémie SECHER, en date du 4 février 2014 en qualité de Directeur du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins à compter du 1er avril 2014,

**Article 1 : Délégation de signature est donnée à :**

- Madame Véronique BLANC, Chef de service du service de biologie, ainsi qu'à Madame Sophie ROSSI, FFCS, à Madame Josiane BARRAJA, Cadre Remplaçante, Monsieur Stéphane LIGUORI, Praticien Hospitalier, Monsieur Khaled ZAHREDDINE, Praticien Hospitalier et Madame Brigitte BACCARANI, Responsable du Dépôt de Sang pour signer les commandes et factures d'approvisionnement nécessaires aux examens de Biologie Médicale ainsi que les commandes et factures de produits sanguins.
- Madame Véronique BLANC, Chef de service du service de Biologie, ainsi qu'à Monsieur Stéphane LIGUORI, Praticien Hospitalier, Monsieur Khaled ZAHREDDINE, Praticien Hospitalier et Madame Brigitte BACCARANI, Responsable du Dépôt de Sang, pour signer les commandes et factures correspondant aux examens de Biologie Médicale externalisés.

**Article 2 : publication de la délégation :**

La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins et sera transmise sans délai au comptable de l'Établissement.

Fait à Antibes, le 17 mai 2017

Centre Hospitalier  
06606  
ANTIBES  
Le Directeur,  
Jérémie SECHER

